

Le public appelé en renfort pour éradiquer *Miconia calvescens*

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

19 janvier 2026



Les agents de l'Office national des forêts (ONF) sont en campagne d'arrachage à Saint-Claude et Gourbeyre aux mois de janvier, février, mai et juin 2026. Le communiqué diffusé le 16 janvier invite à « leur réserver un bon accueil ». La cible est toujours *Miconia calvescens*, espèce envahissante, interdite depuis 2019, et dont l'extinction totale est loin d'être réussie.

L'administration appelle à nouveau les habitants à ouvrir l'œil. Toute personne suspectant la présence de *Miconia calvescens* est invitée à remplir une fiche d'identification disponible sur le site de la Deal, puis à l'envoyer à l'adresse mail dédiée. Attention à ne pas confondre le *Miconia* (dont la feuille a un revers violet cardinal) qui partage une certaine ressemblance avec des espèces locales, comme les Crécrés totalement

inoffensifs.

« *Il y en avait partout, comme si ça avait toujours été là* » décrit en contrebas de l'aire de pique-nique de la Savane à Mulets, un agent de l'ONF. Ici, à 1 100 mètres d'altitude sur les flancs de la Soufrière, plus de 310 arbres adultes ont été détruits en six ans. Saint-Claude totalise plus de 6 370 spécimens éliminés depuis 2020. Gourbeyre c'est plus de 1 000 spécimens éliminés dont 134 arbres adultes en 2025, depuis la découverte du foyer en mai 2025.

Cet arbre aux larges feuilles violacées est inscrit sur la liste des espèces végétales exotiques envahissantes, dont l'introduction ou la présence est interdite en Guadeloupe. Le plan de lutte piloté par la Deal, avec exécution par des agents de l'ONF ne produit pas de bons résultats. La Deal indique que les interventions de terrain seront poursuivies « jusqu'à éradication complète ».

Le développement rapide, la forte capacité de reproduction et l'effet d'ombrage de cette espèce compromettent la croissance des espèces locales indigènes. « *Il suffit d'une graine pour que ça reparte. Le sol est saturé de semences dormantes* », explique un technicien forestier. L'arbre qui peut atteindre douze mètres, peut aussi se trouver en dehors des forêts.